

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1907)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Communications du Comité  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-242070>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 18 avril 1907, petite salle  
de l'Institut.

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

## 1<sup>e</sup> Communications du Comité.

*Bulletin n° 1.*

La rédaction et l'envoi du bulletin n° 1 ne donnent lieu à aucune réclamation.

M. F. Lagotala, absent à la séance du 7 mars, tient à dire qu'il s'associe entièrement aux paroles prononcées par M. L. Grosgeurin. Il rend hommage à la présidence distinguée de M. L. Baatard ; il se plaît à rappeler combien notre ancien président aimait à encourager les jeunes et avec quelle bonne grâce il les faisait profiter des fruits de son expérience. Comme membre du Bureau de la Romande M. Lagotala ne peut que souscrire pleinement à la déclaration de M. A. Charvoz.

## *Correspondance.*

Monsieur le Président donne lecture d'une circulaire de la Société de Gymnastique des Dames, invitant les membres de la Société Pédagogique à assister à un *cours de jeux* qui a lieu le jeudi après-midi, à Versoix, sous la direction de MM<sup>es</sup> Ballet et E. Valencien. Ce cours est vivement recommandé à nos sociétaires de l'enseignement primaire.

*40<sup>e</sup> anniversaire de la Société.*

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'avec 1907 la Société atteint sa 40<sup>e</sup> année d'existence. Le comité a estimé qu'il convenait de marquer cette date par une petite manifestation. Il propose d'une part : de publier une « Notice historique de la Société Pédagogique Genevoise », en second lieu : d'organiser une fête à la campagne.

Ces propositions sont acceptées avec empressement. M. L. Grosgruin est chargé de la rédaction de la notice et toute latitude laissée au comité pour la mise à exécution de ces projets.

**2<sup>e</sup> La Caisse de Prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire.**

Avant de donner la parole à M. L. Durand qui a bien voulu se charger d'introduire le sujet, M. le Président en rappelle brièvement la brûlante actualité. La Société Pédagogique, dit-il, ne se substitue nullement à l'Assemblée plénière des fonctionnaires primaires. Son devoir est de renseigner ceux de ses membres qui sont directement intéressés à la question. Nous nous bornerons donc à exposer dans une étude objective et critique la situation de la Caisse de Prévoyance, sans chercher à résoudre le problème.

M. Durand donne lecture du travail suivant :

La discussion qui a eu lieu à la dernière assemblée générale de la Caisse de Prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire a démontré que cette institution se trouvera, dans quelques années, et malgré son capital élevé, dans une situation critique. La perspective de cette fâcheuse éventualité va mettre prochainement en question la révision des statuts et il m'a paru utile de rappeler, en peu de mots, l'histoire de la société en y ajoutant un court tableau des résultats financiers des époques importantes. Si, en ce faisant, j'ai pu intéresser mes collègues et engager ceux qui sont soucieux de l'avenir à examiner sérieusement la situation de la société, je serai heureux d'avoir présenté ces lignes.

L'idée de la création de la « Caisse de Prévoyance des Régents » remonte à 1836. Les promoteurs rencontrèrent un